Newsletter N°16 - Décembre 2020

La lettre des amis de La Passerelle de Pierre

Trois ans déjà !

Chers Amis de la Passerelle de Pierre,

Au cours de ces trois dernières années, vous avez soutenu amicalement et financièrement l'hébergement d'une famille de réfugiés syriens dans notre logement passerelle.

Nous avons l'immense joie de vous annoncer que cette famille vient de trouver un appartement, ici même à Charenton. C'est une grande fierté pour nous tous de voir que la Passerelle de Pierre a rempli son rôle de passage et d'accompagnement. C'est surtout une grande émotion de voir cette famille passer de la précarité du statut de réfugiés à une intégration si réussie.

Les parents ont travaillé dur pour apprendre le français et trouver un emploi qui contribue aujourd'hui à assurer leur indépendance. Les deux enfants poursuivent avec succès un parcours scolaire sans faute. Tous sont devenus nos concitoyens mais surtout des amis pour beaucoup d'entre nous grâce notamment à nos deux référentes toujours disponibles pour faciliter leur intégration et faire le lien avec SNL (Solidarités nouvelles pour le logement) - notre partenaire dans ce projet.

Sans votre soutien rien n'aurait été possible !

Soyez toutes et tous remerciés pour cela ! Tous ensemble, nous avons eu raison de faire confiance à l'appel du pape – et de notre évêque – invitant à accueillir dans chaque paroisse disponible des familles obligées de quitter leur pays dans des situations dramatiques et qui attendaient qu'une main secourable leur soit tendue.

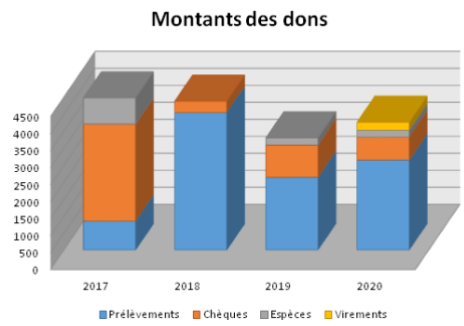

16000 € de dons ont été reçus depuis le début.
Cela a permis d'apporter une aide de **335€ par mois** pour assurer le loyer du logement en complément des autres aides.

Aujourd'hui la grâce nous est donnée d'accueillir dans la confiance une nouvelle famille de réfugiés dès le mois de janvier. Il s'agit d'un jeune couple avec un bébé et un enfant en bas âge. Cet accueil s'effectue avec un nouveau partenaire, la communauté de Sant'Egidio que vous connaissez tous.

Nous préparons dès aujourd'hui leur arrivée et espérons de tout cœur que vous saurez renouveler votre précieux soutien afin que tous ensemble nous fassions vivre la Parole au sein de notre chère Passerelle de Pierre.

En cette fin d'année nous vous invitons donc à confirmer vos engagements pour les prélèvements mensuels ou répondre par des dons ponctuels. Nous vous rappelons qu'ils ouvrent droit à une réduction d'impôt de 75% jusqu'à 531 €/an, puis 66 % au-delà (dans la limite de 20 % du revenu imposable). SNL 94 vous remettra un reçu fiscal. Vous trouverez joint à cette lettre un bon de soutien pour vous permettre de répondre à notre appel.

Surtout, nous espérons vivement pouvoir nous réunir à nouveau, quand la situation sanitaire se sera améliorée, pour échanger de vive voix sur cet engagement qui nous mène bien au-delà de nos frontières habituelles et qui est pour nous un immense enrichissement.

A très bientôt !
Toute l'équipe de la Passerelle de Pierre

Bernard, Christiane, Claire, Isabelle, Jean-François, P. Jérôme, Serge

LA PASSERELLE DE PIERRE

vous remercie
de renouveler votre engagement !

Mme, M. .....

Adresse : .....

Téléphone : _____ Mail : ..... @ .....

Souhaite soutenir « **LA PASSERELLE DE PIERRE** » et effectuer un don :

☐ **mensuel** d'un montant de : ☐ 5 € ☐ 10€ ☐ 20€ ☐ Autre : ..... €
je m'engage pour une durée de ..... **an(s)**

merci de ***fournir un RIB avec votre IBAN*** *et compléter et signer le* ***mandat de prélèvement SEPA*** ***ci-dessous***

☐ **ponctuel** d'un montant de : ..... € par chèque à l'ordre de « SNL 94 »

☐ **j'accepte de recevoir mon reçu fiscal par mail** Pour réduire les coûts de gestion,

Bon à renvoyer à l'adresse suivante *: PAROISSE ST PIERRE DE CHARENTON–*
LA PASSERELLE DE PIERRE - 3 RUE ALFRED SAVOURÉE 94220 CHARENTON LE PONT

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA, à compléter, signer et renvoyer à l'adresse au dos.
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'association ***Solidarités Nouvelles pour le Logement*** *à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de* ***Solidarités Nouvelles pour le Logement****.*
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.
Référence Unique Mandat - RUM (Réservé au créancier) :_____

TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom Prénom : .....

Adresse : .....

.....

C.P. / Ville : ..... Pays : France

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA : **FR 68 ZZZ 667 504**
Nom : **Solidarités Nouvelles pour le Logement Val de Marne**
Adresse : 35, rue du Chemin Vert,
94 100 St Maur des Fossés. France

Joindre le relevé d'identité bancaire (RIB) avec le n° IBAN du compte à prélever

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Conformément à la Loi 78.17 du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification aux données personnelles vous concernant en vous adressant à : SNL - 18, cour Debille 75011 Paris. Seule notre organisation est destinataire des informations que vous nous communiquez.

Le : A :

Signature :